

Suite à l'intersyndicale, Solidaires lit le texte de la pétition en déclaration liminaire et remet les 557 signatures contre les suppressions d'emplois.

Le DRFip remarque l'unité des Organisations syndicales sur ce sujet, indique qu'il ne peut qu'enregistrer les pétitions et que le problème sera de nouveau posé en automne ...

Il conteste la notion de restructuration intempestive au motif qu'il ne peut donner des éléments d'information car la « lisibilité est parfois retardée »...

1) Vote sur les PV des Comités des 30/11 et 18/12/2012

Sans commentaire...

2) Présentation du nouveau règlement intérieur des CTL

Le DR précise que ce règlement a déjà fait l'objet de débats et vote au niveau national (*n'y aurait-il donc plus rien à en dire ?*)

En fait, ce règlement cadre plus précisément les pratiques de fonctionnement du Comité (consultation des organisations syndicales sur l'ordre du jour, indication des points soumis au vote, délais de retour du compte rendu, information aux agents et modification des décharges syndicales).

3) Présentation du compte rendu d'exécution budgétaire 2012 et budget prévisionnel 2013

Après un long exposé sur les différents chapitres, il est annoncé, sans surprise, que le budget 2013 est à la baisse. Il est souligné que les postes pesant le plus sur le budget sont au nombre de 5:

- ▶ locations immobilières et charges afférentes (prévision de baisse environ 9%)
- ▶ affranchissement (5%)
- ▶ frais de déplacement (8%)
- ▶ fluides (25%)
- ▶ fournitures (15%)

A noter que, pour le budget précédent, ces postes avaient été déjà pointés du doigt

Aux questions posées pour connaître la manière employée pour exécuter les économies, notamment sur ces postes, il a été répondu :

La baisse du montant des locations immobilières se fera par rendu de locaux comme c'est le cas pour celui qu'occupait la BCR (*quid d'autres rendus?*).

Les économies d'affranchissement se feront par le biais de l'étendue du principe de massification du courrier à tout le département, principalement sur les anciennes petites trésoreries.

Les frais de déplacement seront rationalisés en fonction des enjeux financiers pour les brigades et plafonnement des dépenses pour certaines d'entre elles (*on peut légitimement se demander si la qualité des contrôles ne va s'en trouver affectée*)

La forte baisse prévue pour les fluides peut engendrer quelques inquiétudes mais nous sommes vite rassurés...il va être demandé aux propriétaires des locaux de faire des travaux en vue d'économiser. (*Cela suffira t'il ou faudra t'il éteindre un radiateur sur deux, travailler à la bougie ... rien à ce sujet.*)

Pour les fournitures aucune info.

La seule hausse enregistrée est celle des dépenses consacrées à l'informatique. Cela s'explique par des impératifs liés à l'arrivée de logiciels nécessitant un matériel plus performant afin que les tâches soient effectuées (*point appuyé sur le matériel de sauvegarde extrêmement coûteux et non sur l'amélioration du confort informatique des agents*)

(Bref, serrage de ceintures ! Veillons à ce que cela ne soit pas au détriment de nos conditions de travail et de nos missions déjà bien malmenées par les suppressions d'emplois)

4) Présentation du projet de fusion des trésoreries Patay et Artenay

On nous présente cette fusion (*donc fermeture d'une des ces deux trésoreries*) comme un bien pour les personnels... (*c'est possible, mais à qui la faute si on est arrivé à cette situation*)

Donc, on ferme une trésorerie et on garde celle qui reviendra la moins chère en travaux, loyers et ... déplacements d'agents.

On nous parle de rééquilibrage de la situation, d'optimisation de l'activité métier et de gestion de ressources équilibrées mais le ratio charges/emplois reste au dessus de la moyenne, ce qui ne justifie pas –bien sûr- la création d'un emploi !

Qu'en sera-t-il de cette « amélioration » lors des prochaines suppression d'emplois ? Cela fait des années que l'Etat s'en prend au maillage territorial : aujourd'hui Patay/Artenay, demain Saint Denis de l'hôtel, Jargeau puis ? Le tout accepté, voir souhaité par les agents concernés qui y voient une amélioration de leurs conditions de travail. Désertification ça vous dit quelque chose ?

Alors suite mais surtout pas fin de ce dossier.

5) Modification des jours d'ouverture au public de la trésorerie de Patay.

Et encore une trésorerie qui demande sa fermeture une demi-journée supplémentaire pour charge de travail....

Selon notre direction, on ne peut attendre ni le gel des suppressions d'emplois ni les restructurations ni un assouplissement de Marianne dans les autres services afin de libérer du temps de travail, donc faut faire avec !

Oui, les personnels demandent cette fermeture au public pour libérer du temps de travail.

Oui, la situation est difficile dans tous les petits postes (et pas que les trésoreries).

Oui, il est plus que nécessaire de stopper les suppressions d'emplois.

Oui il faut être réaliste.

N'empêche, ça a l'odeur de l'arnaque, le goût de l'arnaque et OUI c'est une arnaque ! car même si les modifications d'horaires de la trésorerie de Patay ont été adoptées par les agents, cela cache le fait qu'ils ne sont pas assez nombreux pour effectuer l'ensemble des tâches croissantes qui leur sont attribuées. (serait-ce l'arbre qui cache la forêt ?...)

Non, nous ne votons pas sur une décision contrainte liée au manque d'effectif.

6) Transformation de trois emplois de gardien-concierge et veilleur de nuit de la cité Coligny en emplois d'agent de service au siège de la direction

Actuellement, 4 emplois de gardiens-concierge et veilleurs de nuit sont mis à la disposition de la Cité Administrative Coligny.

La deuxième phase de la massification du courrier au Martroi, les archives et pilonnage gérés en interne, nécessite le renforcement des effectifs « service général ».

La Direction « récupère » donc trois de ces emplois et transforme :

- 1 emploi de gardien-concierge en emploi service général implanté au Martroi,
- 2 emplois de veilleurs de nuit (actuellement vacants) en emplois service général.

En ces temps de pénurie où les emplois sont rares, on peut se féliciter de ce transfert. Mais, la gestion de la cité administrative a été « externalisée auprès d'un prestataire » – bref passée au

privé – et le logement de fonction du gardien devenu « service général » est-il garanti avec le maintien à résidence de 5 ans ?

Encore un manque d'effectif caché par du rafistolage !

7) information relative au dossier « amiante » du centre des Finances Publiques de Montargis

Le sujet de l'amiante sur Montargis a eu le don de mettre très mal à l'aise notre administrateur d'autant plus qu'il estime que les travaux ont été effectués avec succès et que ce qui c'est passé avant lui ne semble pas lui provoquer d'émotions particulières (*bien que le décès d'une collègue et la maladie diagnostiquée d'une autre à cause de l'amiante ne soient pas négligeables c'est le moins que l'on puisse dire*).

Il faut rappeler qu'un groupe de travail ministériel a été convoqué suite à l'intervention du CHS Loiret pour évoquer le sujet. La question de la protection des agents et de l'avenir du Site de Montargis sont donc dans les « tuyaux nationaux ». L'appui du CTL (administration et organisations syndicales) dans cette démarche était donc d'importance.

Malheureusement, le débat s'est retrouvé très rapidement noyé : interventions des organisations syndicales de la DRFip siégeant au CHS diluées, expert nommé par le CHS

qui n'évoque que vaguement les points importants du dossier (comme l'expertise détaillée de l'immeuble sur l'amiante et la protection incendie, le recensement et la mise en place du suivi médical des personnels ayant travaillé sur le site...), volonté du DRFip de « clore » rapidement le sujet par une simple information du CTL et renvoyant la balle au CHS et au niveau national.

La convocation des personnels actuels et passés en vue d'examens médicaux à la charge de l'Administration : sujet qui fâche?

Le déménagement des personnels de Montargis pour leur protection : impossible ?

En attendant une réunion CHS est prévue le 29 mars et espérons que la discussion sera plus animée compte tenu de la gravité de la situation tant au regard de la santé des personnels ainsi que de leur sécurité (rappelons que les établissements pailleron sont ultra sensibles à l'incendie et que des inquiétudes quand à la solidité de l'édifice sont légitimes.

8) information relative aux départs en retraite prévisionnels 2013

Pour l'instant 30 départs en retraite d'ici octobre 2013...

Un peu d'humour tombé à plat quand la question du nombre de remplacements a été évoquée.

La réponse est habituelle et n'apporte pas de commentaire !!!!! Elle s'inscrit dans la lignée des suppressions d'emplois.

9) questions diverses

- Confirmation des dates des ponts naturels: 10 mai et 16 août.
- Comme les années précédentes il est accordé une journée d'absence exceptionnelle. Elle serait déjà formalisée dans Agora.
- L'attribution de la prime de performance normalement attribuée en mai n'a pas été confirmée (*l'aurons nous?*)
- Pointages obligatoires lors d'absences pour raisons de service pendant les plages fixes ? Oui, avec ordre de mission et temps recredité dans agora. Ne sont pas concernés les collègues bénéficiant d'ordre de mission permanents. Il s'agit là de protéger les agents en cas d'accident.
- Badgeage obligatoire durant la pause méridienne. Mise en garde pour les agents (nombreux selon la direction) dépassant les 45 mn de pause sans pointage (même si la pénalisation de 1h 30 annoncée n'a pas de fondement légal).
- demande d'une autorisation d'absence pour visite médicale « sécurité sociale » en attendant l'arrivée d'un nouveau médecin de prévention. La réponse de la Centrale est Non.